L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No. 73, RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS.
MERCREDI MATIN, 12 MARS.

FEUILLETON.

L'ALBUM DU REGIMENT.

PAR EDMOND ABOUT.

III.

— Suite et fin. —

— Il se pourrait, mon colonel.

Le lendemain, il quitta son service et se mit à chercher des leçons par la ville. Comme il avait de bons amis et de belles connaissances, les élèves lui vinrent de tous côtés. Il enseignait le dessin aux uns, et aux autres les mathématiques. On ne le vit plus au café; il fit des prodiges d'économie, réduisit ses dépenses à cent francs par mois et se mit à payer des à-comptes. On vint lui demander un matin s'il pouvait enseigner l'aquarelle à une jeune fille.

— Pourquoi pas?

— Mais prenez garde de tomber amoureux de votre élève! c'est Mlle Vautrin.

— Ah!... vous avez raison; elle est beaucoup trop jolie. Du reste, tout mon temps est pris.

Blanche était informée de ses moindres actions. Elle faisait causer Schumacker, qui faisait boire Bodin, qui servait son ancien lieutenant gratis. La jeune fille éprouvait une sincère admiration pour ce jeune homme si naturel dans la mauvaise fortune; elle le voyait lutter contre l'impossible sans la moindre affectation d'héroïsme et pousser son petit rocher de Sisyphe aussi naïvement qu'un terrassier pousse la brouette. Pour la première fois de sa vie, elle eut la conscience de la vraie grandeur, qui ne va pas sans la simplicité; mais à mesure qu'elle rendait justice à l'ennemi, elle se condamnait rigoureusement elle-même.

Par une triste journée d'octobre, elle aperçut de sa fenêtre un grand garçon qui courait sous une pluie battante, abritant de son mieux quelques livres et quelques papiers. C'était lui.— Le voilà donc, pensa-t-elle, celui qui éclipsait tous les officiers du régiment par sa gaîté, son esprit et sa bonne mine! Et c'est moi seule qui l'ai mis en ce piteux état! — Elle pleura toute la journée, et quand sa mère lui demanda ce qui la rendait si nerveuse, elle répondit: — C'est l'effet du temps!

Six longs mois s'écoulèrent, longs pour Astier, qui travaillait dur, plus longs pour elle, qui se consumait dans le vide. Un matin, elle reçut une lettre timbrée de Marans. Elle n'osa pas l'ouvrir et courut chez sa mère, en criant: — Las, j'ai trop peur! Je suis sûre qu'Autoinette Humblot se marie!

Son instinct ne l'avait pas trompée. Antoinette lui annonçait tristement son prochain mariage. Après avoir essayé deux fois du couvent sans s'y faire, la pauvre fille se dévouait au bonheur de Mme Humblot. Elle épousait un voisin de campagne, veuf, encore assez jeune, et qu'elle estimait sans l'aimer. Les noces se célébraient dans quinze jours, sauf miracle; on espérait que Mme et Mlle Vautrin ne refuseraient pas de les animer de leur présence, mais on ne promettait pas de leur montrer des visages très gais. Le *post-scriptum* était d'une sincérité charmante. "Ma chère Blanche, je sens encore au plus profond de mon cœur un souvenir qui n'y peut pas rester sans crime. Je l'arrache et je vous l'envoie; quand vous aurez brûlé ma lettre, il n'en existera plus rien. C'est fait; pleurez pour moi."

Blanche fit mieux que pleurer: elle cria, elle pria, elle demanda pardon à Dieu, à sa mère, à la pauvre Antoinette sacrifiée.— Non! dit-elle, je ne brûlerai pas un souvenir si touchant et si pur. Bonne, brave, loyale fille! c'est pour lui qu'elle était créée; ils sont dignes l'un de l'autre. Ah! ça! mais tout le monde vaut donc quelque chose ici-bas excepté moi? Je deviendrai comme eux, coûte que coûte! Je déferai mon détestable ouvrage, et tout le mal sera réparé, "sauf miracle," dis-tu, pauvre ange. Eh bien! le miracle se fera; je le veux!

Mme Vautrin demeurait stupéfaite devant cette explosion, et sanglotait sans savoir pourquoi.—Mais explique-toi donc, disait-elle; qu'as-tu mal? qu'est-ce qui arrive? Mon Dieu! mon Dieu! ma fille a donc perdu l'esprit!

— Non, maman, je serai calme, je serai forte, tu sauras tout; mais d'abord fais chercher papa, je veux qu'il soit.

Lorsqu'elle fut en présence de ses juges, elle dressa son réquisitoire contre elle-même, et ne se ménagea point. L'histoire de l'album épouvanta Mme Vautrin, qui ne pouvait croire à tant de dissimulation chez sa fille; le colonel n'en fut point particulièrement affecté, peut-être ne comprit-il la chose qu'à demi. Cependant, lorsqu'il sut que Blanche avait mis la signature d'Astier et l'adresse du commandant sur cette fatale caricature, il pâlit et se dressa en pied, la main levée:

— Malheureuse! s'écria-t-il, je t'écraserais la, si tu étais un homme, mais tu n'es qu'une fille, grâce à Dieu! tu ne vivras pas sous mon nom....

Elle ne plia point sous ce blâme terrible; au contraire. Elle marcha sur son père et lui dit: — Tue-moi, papa; tu me rendras service, car je suis bien malheureuse, va!

Lorsqu'elle eut tout avoué, le colonel lui dit: — Tu sais ce qui nous reste à faire? Astier va venir, je lui raconterai devant toi toutes tes infamies, je le remettrai sur la voie de la fortune et du bonheur dont ta scélératesse l'avait écarté, et comme tu n'es qu'un être inférieur, irresponsable, c'est moi qui lui demanderai pardon du mal que tu lui as fait.

Il envoya chercher le malheureux Paul, qui par hasard était au logis. Lorsqu'il se vit en présence des deux femmes, il comprit qu'il ne s'agissait pas du service; mais c'est tout ce qu'il devina. Mme Vautrin s'essuyait les yeux. Blanche se cramponnait aux bras de son fauteuil comme s'il y avait un abîme devant elle; le colonel était rouge, il desserrait son col, tortillait sa moustache et lançait un peu partout des regards furieux.

— Mon cher Astier, dit-il, vous serez père un jour.... bientôt, j'espère. Que le ciel vous préserve de connaître la honte qui m'étrangle dans ce moment-ci! Vous rappelez-vous qu'il y a six mois je vous ai demandé si l'on ne vous avait pas jeté un sort? Mon ami, voici la sorcière!

— Colonel, je vous en prie, ménagez mademoiselle; elle n'était qu'un enfant lorsqu'elle a fait les.... niches que vous lui reprochez.

— Comment! vous savez donc....

— L'histoire de M. Moinot? Depuis longtemps.

— Et vous n'avez rien dit? et vous vous êtes laissé faire? et vous avez failli mourir sur le terrain!.... S'il était mort, vois-tu, je t'aurais tuée!

Blanche haussa les épaules et son visage sembla dire: — Il est convenu que cela m'aurait été bien égal.

— Mais si vous savez tout, reprit le colonel, pourquoi n'avez-vous pas épousé Mlle Humblot?

A ce nom, la stupéfaction de Paul montra clairement qu'il ne savait pas tout. Le colonel lui conta l'affaire, *ab ovo*, comme il venait de l'apprendre. Il fit sonner bien haut, la beauté, la fortune et les nombreux mérites d'Antoinette: mais le lieutenant avait l'air d'un homme moins ébloui qu'intrigué. Il cherchait sur le visage de Blanche un commentaire explicatif du récit paternel. Blanche, se sentant observée, tremblait sous ce regard sérieux, scrutateur et doux. Les yeux cléments de Paul Astier la troublaient plus que les éclats de son père. Jamais le lieutenant n'avait laissé paraître tant de bonté devant elle, et jamais, non jamais, dans cette longue guerre, elle n'avait eu si grand'peur de lui.

Le colonel acheva son discours en disant:— Mon ami, je vais vous faire délivrer une feuille de route pour Marans. Comme il ne convient pas que vous laissiez des dettes à Nancy, j'espère que vous me ferez le plaisir et l'honneur de puiser dans ma bourse. Cette lettre de votre future (prenez, prenez!) vous prouve que, sans être entendu ni même espéré, vous serez le bienvenu là-bas. Je m'invite au mariage. D'ici là, je me fais fort de vous réconcilier avec le ministère et de vous ménager une rentrée triomphale dans mon régiment. La distinction qui vous était due, et que mademoiselle vous a confisquée par un trait diabolique, ne vous manquera pas longtemps, je le jure. Je ne promets pas de noces, mais je dirai à Mlle Humblot quel homme vous êtes, ce que vous valez, de quel train je vous ai vu courir au feu, et, ce qui est peut-être plus rare et plus beau, avec quelle grandeur vous avez porté la misère. Je lui dirai que tout père de famille, si haut que la fortune l'ait placé, serait fier de vous nommer son gendre.

Cette éloquence aurait sans doute transporté un autre homme que Paul. Il en parut à peine effleuré et laissa tomber négligemment la précieuse lettre. Son attention se partageait entre les trois visages de la famille Vautrin; il avait l'air de chercher un sens caché sous les paroles du colonel; il interrogeait d'un œil pensif et inquiet la physionomie des deux femmes.

Il se résolut à la fin et dit:—Monsieur Vautrin, voulez-vous sortir un instant avec moi? j'aurais encore trois mots à vous confier.

Lorsqu'ils furent dans le salon d'attente, il poursuivit:—Mon colonel, il n'y a pas au monde un meilleur homme que vous; vous n'avez fait de mal qu'aux ennemis de la France; encore est-il certain que vous auriez ménagé leur peau, si l'affaire avait pu s'arranger autrement. Mme Vautrin est votre digne femme; la doublure vaut l'étoffe en qualité. A mon sens, il est moralement impossible que l'association de deux biens produise un mal; je nie donc *a priori* que Mlle Vautrin m'ait fait du tort pour le plaisir de nuire.

— Pour quel motif alors?

— Dame! je ne prévoyais pas en commençant que parler fut si difficile. Il faut pourtant que tout s'explique. Vous avez eu le temps de m'étudier; vous savez donc que je ne suis ni un fat, ni un coureur de dots; vous comprenez aussi que je ne suis pas homme à chagriner les gens que je connais pour me jeter à la tête des inconnus. Ce qui me reste à dire a l'air d'être d'un fou: vous penserez de moi ce qu'il vous plaira, mais tant pis! Mon colonel, j'ai l'honneur de vous demander la main de mademoiselle votre fille, et je me sauve pour que vous ne me chassiez pas de la maison comme autrefois du régiment.

Cela dit, il entr'ouvrit la porte de l'antichambre, se glissa dehors comme une anguille et laissa le colonel abasourdi.

— Blanche! Augustine! ma fille! ma femme! nous avons fait un malheur, mes chers enfants! Ce pauvre diable a la tête fêlée. Croiriez-vous qu'en réponse à tout ce que j'ai dit, il me demande la main de la Blanchette?

La jeune fille, à son tour, poussa un grand cri, mais un cri de joie:

— Moi qui ai tant mérité d'être punie! Ah! maman, le bon Dieu est cent fois meilleur qu'on ne le dit!

FIN.

ORDRE D'ELECTION.

OFFICIEL.

ETAT DE LA LOUISIANE.

BUREAU DE L'EXECUTIF, Nouvelle-Orléans, 19 février 1873.

ATTENDU, que le Sénat de la Louisiane a, le dix neuvième jour de février 1873, par un vote constitutionnel des deux tiers de ses membres, déclaré les sénateurs dont les noms suivent, expulsés du Sénat, à savoir: A. E. Barber, A. B. Harris, J. H. Ingraham, P. F. Herwig, M. H. Twitchell, Edward Butler; et

Attendu que les sièges des sénateurs dont les noms suivent, ont été déclarés vacants, à savoir: O. H. Brewster, T. B Stamps, E. L. Webber et T. C. Anderson; et

Attendu qu'une information officielle de telles vacances m'est parvenue conformément à la loi;

Maintenant, c'est pourquoi, moi, JOHN McENERY, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, je lance cet ordre d'Election aux Inspecteurs (Superviseurs) d'Enregistrements dans les Paroisses et Districts Sénatoriaux ci-après dénommés, leur ordonnant et notifiant de tenir des élections pour élire des Sénateurs pour leurs Districts respectifs, conformément à l'Acte No 98, approuvé le 20 novembre 1872, comme suit:

Un Sénateur du Dixième District Sénatorial, composé des paroisses Calcasieu, Lafayette, Cameron et St-Landry, pour remplir le terme non expiré de T. C. Anderson.

Un Sénateur du Dix-Huitième District Sénatorial, composé des paroisses de Ouachita et Caldwell, pour remplir le terme non expiré de O. H. Brewster.

Un Sénateur du Cinquième District Sénatorial, composé de la paroisse de Plaquemines et de la Rive Droite de la paroisse d'Orléans, pour remplir le terme non expiré de Edward Butler.

Un Sénateur du Quinzième District Sénatorial, composé des paroisses de Concordia et des Avoyelles, pour remplir le terme non expiré de A. B. Harris.

Un Sénateur du Douzième District Sénatorial, composé des paroisses d'Est-Feliciana, de Ouest-Feliciana et Pointe-Coupée, pour remplir le terme non expiré de E. L. Webber.

Un Sénateur du Vingt-Deuxième District Sénatorial, composé des paroisses de Natchitoches, Rivière Rouge, De Soto et Sabine, pour remplir le terme non expiré de M. H. Twitchell.

Deux Sénateurs du Premier District Sénatorial, composé des Premier, Deuxième et Troisième Wards de la paroisse d'Orléans, pour remplir les termes non expirés de A. E. Barber et P. F. Herwig.

Un Sénateur du Treizième District Sénatorial, composé des Septième, Huitième et Neuvième Wards de la paroisse d'Orléans et la paroisse de St-Bernard, pour remplir le terme non expiré de J. H. Ingraham.

Un Sénateur du Sixième District Sénatorial, composé des Douzième, Treizième et Quatorzième Wards de la paroisse d'Orléans et des paroisses de St-Charles, Jefferson et St-Jean-Baptiste, pour remplir le terme non expiré de T. B. Stamps.

Les dites élections auront lieu et notification en sera donnée dans l'espace de temps prescrit par la loi, et les retours en seront faits conformément à la Constitution et aux lois de l'Etat.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, ce dix-neuvième jour de février, dans l'année de Notre Seigneur mil-huit cent soixante-treize, et la quatre-vingt dix-septième de l'Indépendance des Etats-Unis.

(Signé) JOHN McENERY.
Par le Gouverneur:
(Signé) S. ARMSTEAD, Secrétaire d'Etat.

Pour copie conforme:
WALTER S. LONG, Assistant-Secrétaire d'Etat.
20 fév

LOTERIES.

LOTERIE

DE

L'ETAT DE LA LOUISIANE

SUR LE

Plan de combinaisons—

Tirage tous les jours.

Gros lots : : $6000

$5000 $4500

Prix du billet—Une piastre seulement.

Partie de billet en proportion

Plan de police.

Tirage tous les jours.

24déc—

LEON QUEYROUZE. OSCAR BOIS

QUEYROUZE & BOIS,

MARCHANDS EN GROS DE GROCERIES, VINS, LIQUEURS

ET

toutes sortes de produits de l'Ouest.

Aux Magasins bleus.

Coin Vieille-Levée et Bienville,
17 juil—1an Nlle-Orléans.

CAZADE & CROOKS,

No 26 Beaver Street, NEW-YORK,

Seuls agents, aux Etats-Unis, de MM. OTARD DUPUY & CO., annoncent à leurs amis et au commerce qu'ils sont prêts à prendre des ordres pour les EAUX-DE-VIE OTARD, DUPUY & CO., pour les expéditions directes de COGNAC à la Nouvelle-Orléans, et qu'ils seront représentés, à la Nouvelle-Orléans, par

WASHINGTON MORTON,
6nin—1an—MarJ8 128 rueGravier.

Fonderies Machines, &c.

FONDERIE SHAKESPEARE,

RUE GIROD,
Entre les rues Baronne et Dryades, Nlle-Orléans.

JOS. A. SHAKESPEARE, A. SMITH, S. SWOOP,

SHAKESPEARE, SMITH & CO.,
—Successeurs de—
GEDDES, SHAKESPEARE & CO.,

FONDEURS de fer et de cuivre, Fabricants de toute espèce de Machines à vapeur, Moulins à sucre, Machines à centrifuge, Moulins à scie, Machines de desséchement, Moulins à coton, Grates, Devants de magasins, Colonnes, Ventilateurs et Poids de chassis. 4janv73—1an

FONDERIE DE LEEDS.

ETABLIE EN 1825.)

Au coin des rues Delord et Foucher.

NOUS annonçons à nos amis et au public que nous sommes prêts, comme par le passé, à faire des MACHINES A VAPEUR, des Bouilleires, des Moulins à sucre, des Chandières à sucre, des Machines à dessécher, des Moulins à scie, des Presses à coton, des Vis de Newell, des Bouches à fourneaux, des Grilles; à exécuter toutes sortes de travaux d'habitations, de bateaux à vapeur et toute espèce de Machines pour le Sud.

11sept—1an LEEDS & CO.

Fonderie et Fabrique de Bouilloires D'ARMSTRONG,

Au coin des rues Erato et Peters,
(ci-devant rue de la Vieille-Levée.)
W. J. J. ARMSTRONG..........Directeur,
— Fabricant de —

MACHINES A VAPEUR, MOULINS A SUCRE, MACHINES A DESSÉCHER, MOULINS A SCIE, Etc.

Bouilloires de toute espèce, Colonnes et Façades de bâtisses, en fer, Barres de grates et toute espèce de fonte. 7janv—1 an. Mns.

E. H. REYNES & BRO.,

Varieties Alley—Cotton Exchange Building
Entre Commune et Gravier.

CHANGE sur Paris et Londres.

Change à vue sur New York, San Francisco, St. Louis et Cincinnati.

Remises, par dépêches télégraphiques, à Londres, New York et San Francisco. 30 juil 1an

---

ETAT DU Louisiana Savings Bank AND SAFE DEPOSIT COMPANY,

No. 51 de la rue du Camp.

17 JANVIER 1873.

—ACTIF—

En caisse, monnaie courante	97,297 28	
Checks sur les banques locales	69,459 62	
		166,756 90
Dû par les Banques et Banquiers		157,787 98
Escompté		281,683 25
Protêts		8,780 00
Prêts sujets à appel		10,580 00
Prêts sur hypothèques		56,705 56
Actions et Bons		190,188 23
Caveau		60,000 00
Propriété foncière et installations		52,000 00
Dépenses		[illegible]
		[illegible]

PASSIF.

Capital—actions		[illegible]
Dépôts individuels:		
Départ. des Epargnes	[illegible]	
" de la Banque	[illegible]	
Dû aux Banques et aux Banquiers		[illegible]
Dividendes non-payés		[illegible]
Billets à payer, hypothèque sur la bâtisse		2,700 00
Fonds, surplus		8,365
Profit et Perte	[illegible]	30,000 00
Intérêt	[illegible]	
Change	27 90—1,185 07	
		970,665 80

JOHN S. WAL[illegible]

Médicaments.

NEW-FOUNDLAND BITTER.

CE BITTER est très remarquable par sa couleur claire et limpide et par son goût très agréable et aromatique. Sa saveur est légèrement amère et son action sur l'économie est excitante et généreuse. Il est doué d'une énergie vitale qui marque son empreinte salutaire sur l'estomac, le sang et le système nerveux. Il réveille la tonicité de l'estomac, imprime plus de puissance au système nerveux et augmente la richesse du sang. Il combat efficacement un grand nombre de maladies, et les enfants, les dames et les gentlemen peuvent en prendre sans avoir d'autre inconvénient à redouter que celui de bien se porter.

C'est un Apéritif.

et son action sur l'estomac est vive, excitante et soutenue. Il anime cet organe si important et dont l'heureux fonctionnement est indispensable pour avoir une bonne santé. Il augmente l'appétit, fait cesser les douleurs qui accompagnent souvent le travail digestif, arrête par la tonicité qu'il réveille dans l'estomac, la formation des gaz qui se forment souvent pendant les digestions. Il extrait les phlegmes et les saburres qui empêchent une bonne alimentation et donnent un goût d'amertume très désagréable dans la bouche. Après son usage le foie dégonfle, la bile s'écoule plus facilement, et ceux qui sont fatigués par une constipation opiniâtre voient cette affection disparaître.

Tous les Médecins

et toutes les personnes qui ont sois de leur santé en font le plus grand éloge et le proclament bon pareil pour guérir la dyspepsie, la gastralgie, les embarras d'estomac, les crampes souvent si douloureuses et si tenaces. Il est surtout très avantageux pour les dames d'une santé délicate, qui, sans être malades à se mettre aulit, éprouvent souvent des défaillances et des faiblesses et ont un estomac faible et qui digère mal. Les enfants débiles et les convalescents devront en prendre plusieurs fois par jour, et les parents seront frappés de la rapidité avec laquelle, sous l'influence du NEWFOUNDLAND BITTER la force remplacera la faiblesse et les couleurs vives et les pâles couleurs.

Détruire les Maladies

enracinées de l'estomac, les arrêter à leur début et surtout les prévenir, est une propriété incontestable que toutes les personnes honnêtes et dignes de foi reconnaissent au NEWFOUNDLAND BITTER.

Pour la Poitrine

et pour les nombreuses affections des poumons, il agit sûrement par son action excitante et calmante en même temps. Il imprime plus de force à la respiration, calme la toux, fait cracher plus facilement dans les rhumes qui datent de longtemps, et fait disparaître les points douloureux qui occupent dans les maladies le devant de la poitrine.

Le Sang

est le suc nourricier, la chair coulante qui, comme dans toute l'économie fécondent les organes, comme les fleuves fécondent les verdoyantes campagnes, comme le Nil féconde l'Egypte. C'est lui qui répare les pertes subies par les maladies, les excès et le travail. Avec un mauvais sang—faiblesse; avec un sang riche—force. Plus le sang contient de globules plus il est riche. Mais ces globules et toutes les autres parties du sang se forment au dépend des aliments. De même que le fermier qui veut ensemencer son champ cherche et trouve dans son grenier les graines qu'il lui faut pour les confier à la terre qui les lui rendra au centuple, de même le sang puise dans les aliments sa richesse et sa force. Mais pour que les aliments fassent du sang riche, il faut qu'ils soient bien digérés, bien élaborés. Elaborer et digérer les aliments, tel est le rôle de l'estomac. Si le la urer n'a pas bien cultivé son champ, rien ne poussera. De même si l'estomac est malade il digérera mal ou pas du tout. La charrue met le champ dans de bonnes conditions pour faire une bonne récolte. Le NEWFOUNDLAND BITTER remet l'estomac dans les meilleures conditions indispensables pour avoir de l'appétit et bien digérer. Le labourer récolte du blé, du maïs, du coton ou du sucre; celui qui, grâce au NEWFOUNDLAND BITTER a un bon estomac, récolte la santé, la force, le sang vif, les mouvements libres.

Quelle est la récolte qui vaut le mieux?

Quand les digestions sont rapides et bien faites le sang devient plus riche.

Aussi les Femmes Nerveuses

anémiques ou chlorotiques, les jeunes filles pales et ayant des palpitations de cœur, celles surtout qui ne sont pas encore femmes, et qui tous les mois éprouvent de fortes coliques et de vives douleurs dans les reins, doivent prendre quatre fois par jour du NEWFOUNDLAND BITTER. La rapidité avec laquelle agit le NEWFOUNDLAND pour activer le retard de certaines jeunes filles est vraiment remarquable, et beaucoup de personnes malades tous les mois doivent à ce bitter de ne plus rien éprouver. Cette action stimulante nous a été confirmée par trop de personnes dignes de foi pour que nous ne prenions pas la liberté de l'annoncer aux dames et aux jeunes filles, certains que nous sommes de leur rendre le plus grand service.

Les Habitants des Campagnes

minés par la fièvre, ayant la rate grosse, le sang pauvre, devront, s'ils ont la fièvre depuis longtemps, et s'ils n'ont pas pu la couper, par la quinine, essayer le NEWFOUNDLAND BITTER. Nous connaissons des hommes très respectables qui nous ont dit ne s'être guéris qu'avec le NEWFOUNDLAND BITTER de fièvres très tenaces. Cela ne nous étonne pas, car le bitter contient des substances anti fébriles, et si on augmente la dose on est sûr de couper les fièvres et de se guérir radicalement.

Les habitants des campagnes qui sont privés de viande et de légumes frais, ceux qui boivent une eau croupissante et odorante, ceux qui se nourrissent de viande salée ou de riz, tous ces gens-là devront prendre tous les jours du NEWFOUNDLAND BITTER, qui soutiendra leur force et leur énergie et combattra l'action mauvaise de leur nourriture et du milieu dans lequel ils se trouvent.

Les personnes qui ont l'habitude de boire dans les bar et celles ainsi qui par leur gêne d'affaires sont obligées de boire plus souvent qu'il ne faudrait pour leur santé, feront bien d'adopter comme liqueur de prédilection le NEWFOUNDLAND BITTER.

Jamais ce puissant tonique n'altérera ni ne brûlera leur estomac, et après son usage ils n'éprouveront ni envie de vomir le matin, ni langue sèche, ni haleine puante; ils n'auront ni perte d'appétit, aucun de ces symptômes enfin qui deviennent quelquefois si graves et qui attendent tôt ou tard ceux qui boivent en trop grande quantité des liqueurs fortes.

Exciter l'appétit, fortifier l'estomac, enrichir le sang, voilà la devise du NEWFOUNDLAND BITTER. 22 sept—

AUGUSTE COUTURIE,

30.......Rue de la Vieille-Levée.......30

Seul Agent pour la vente des

Champagne Chs. Heidsieck & Co.,
Cognac d'Eug. Grégeire & Co.,
Genièvre de Houtman & Co., Double Ancre,

— Offre à vendre —

Cognac J. & F. Martell de 1870, 1865, 1863, 1860 1858, 1856 et S. O. P.

Vins Rouges de Ludon, St-Vivier et St-Sauveur. 1er août—1an

RICE BROTHERS & CO.,

IMPORTATEURS ET MARCHANDS

—DE—

Quincaillerie et Quincaillerie d'étagères,

AMÉRICAINES ET ÉTRANGÈRES.

Aux Nos 89 et 91 de la rue du Camp.

Succursale, au No 565 de la rue des Magasins.

Entrepôt, aux Nos 143, [illegible] et 147 de la rue des Magasins.

OUTILS de charpentiers et de tonneliers.
MACHINES [illegible] de forblantiers.
ARTICLES CREUX, en fonte, en fer blanc et émaillé.
FOURNEAUX de cuisines et RECHAUDS.
Toute espèce d'ARTICLES de MENAGE.

FABRICANTS DE

ARTICLES en ferblanc brillant et vernis de [illegible]

FOURNEAUX Stables, élevés, de Warren, pour coke ou charbon.

FOURNEAU Charter Oak de cuisine, connu, depuis dix-huit ans, comme le seul fourneau parfait.

Chaque fourneau Charter Oak est garanti.

Demandez la liste des prix et les catalogues qui donnent une description des articles.

4 oct—6 mois

GOUTTE ET RHUMATISMES!

GUERISON RADICALE OBTENUE PAR L'EMPLOI DE

BAINS DE VAPEUR,

pris à l'aide d'APPAREILS SPÉCIAUX, ayant obtenu l'approbation de l'Académie de Médecine de Paris.

S. SANTIN,
10fév—3m MeVD 198 rue Bourbon.

VAPEURS

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

Les Vapeurs de la Malle de la Compagnie Générale Transatlantique entre New York et le Hâvre, touchant à Brest.

Les nouveaux et splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No. 50, Rivière du Nord—

VILLE-DE-PARIS, capt Surmont, samedi, [illegible]
SAINT-LAURENT, capt. Lemarié, samedi, 5 avril
PEREIRE, capt. Danré, samedi, 19 avril,

PRIX DU PASSAGE EN OR (y compris le vin) POUR BREST OU LE HAVRE:
Première cabine, $125; Seconde cabine, $75.
Billets d'excursion à prix réduits.

Ces steamers ne prennent pas de passagers d'entrepont.

Les voyageurs américains qui vont sur le continent européen ou qui en reviennent en prenant les steamers de cette ligne évitent les risques inutiles de voyage par les chemins de fer anglais et de la traversée de la Manche, tout en s'épargnant beaucoup de temps, d'ennui et d'argent.

Pour fret ou passage, s'adresser à
GEO. MACKENZIE, Agent, 58, Broadway, New-York,
ou à L. GRAND, Agent,
nov—121 Gallier Court, Lettre H. N. O.

Compagnie de Ligne de Steamers d'Etat.

Steamers de premier ordre, à hélice, construits sur la Clyde, expressément pour le commerce de la Nlle-Orléans et de New York, faisant le service régulier entre Liverpool et la Nlle-Orléans, Glasgow et New York.

Le LOUISIANA	2,000 ton.,	Capt. Stewart.
Le MINNESOTA	2,000 ton.,	Capt. Hamlin.
L'ALABAMA	2,400 ton.,	en voie de const.
Le PENNSYLVANIA	2,500 ton.,	en voie de const.
Le VIRGINIA	2,500 ton.,	en voie de const.
Le GEORGIA	2,500 ton.,	en voie de const.

Pour Liverpool—Le steamer

LOUISIANA.
Capt. J. Stewart,
Partira le 5 Mars 1873.

Il recevra du frêt et signera des connaissements pour le Hâvre, Brême, Hambourg, Anvers, Rotterdam et tous les ports du Continent.

Des billets de retour, bons pour SIX MOIS, se vendent à des prix réduits, ainsi que des billets pour l'Angleterre et l'Europe.

Bons pour espèces sans charge extra.

Une servante de chambre et un médecin sont engagés sur chaque steamer. On n'a rien à payer pour leurs soins et pour les médicaments.

On vend ici des billets d'émigration aux personnes qui désirent les envoyer à leurs amis.

Ces steamers passent la barre en tout temps, sans détention.

Pour fret ou passage (excellent emménagement), s'adresser à

A. K. MILLER & CO., Agents, Au No. 29, rue Carondelet, Nlle-Orléans.
ROSS, SKOLFIELD & Co., No. 9, Chapel Street, Liverpool.
LEWIS T. MERROW & CO., No. 65, Great Clyde Street Glascow.
6 oct

HAMBOURG.

Compagnie de Vapeurs Hambourgeoise-Américaine.

Communication directe entre le Hâvre, Cherbourg, Hambourg et la Nouvelle-Orléans, par voie de Santander et la Havane.

Les magnifiques nouveaux steamers de la Compagnie.

Germania, Capt Winzen, Saxonia, Capt. Brandt, Vandalia, Capt. Franzen,

—Partiront comme suit—

De Hambourg.	Du Havre.	De Santander.	De la Nlle Orléans
"Vandalia"			
Fév. 1	Fév. 4	Fév. 7	Mars 12
"Germania"			
Mars 29	Avril 1er	Avril 4	Mai 7—1873

En partant de Hambourg, les steamers touchent au Hâvre, à Santander, à la Havane, et dans le voyage de retour, ils touchent à la Havane, à Santander, à Cherbourg (éventuellement au Hâvre), pour embarquer et débarquer les passagers et le frêt.

PRIX DU PASSAGE PAYABLE EN OR:
De la Nouvelle-Orléans à Cherbourg, à Hambourg, ou à Hambourg;
Première Cabine, $150—Entrepont, $45.
Du Hâvre, de Hambourg, de Southampton, de Santander à la Havane ou à la Nouvelle-Orléans
Première Cabine, $150—Entrepont, $40.

On peut obtenir des billets de passage du Hâvre, de Hambourg, de Southampton, de Santander, etc., en s'adressant aux consignées.

On signera des connaissements pour tous les ports du Continent, entre le Hâvre et Cronstadt. MM. Focke et Wilkens, à Galveston, et Mr. Ed. Cicullu, à Mobile, ont été autorisés à signer des connaissements jusqu'aux lieux de destination pour du frêt expédié de Galveston ou de la Mobile en transbordements sur les steamers de la Compagnie, de la Nouvelle-Orléans.

Pour de plus amples détails, s'adresser à
WILLIAMS, RUPERTI & CIE, Agents-Généraux, 180, Rue de la Commune.
C. B. RICHARD & BOAS, Agents-Généraux de Passage, 61, Broadway, New York. 1 sept—9m

BREME.

Compagnie de Vapeurs du Lloyd de l'Allemagne du Nord,

Faisant le service entre BREME et la NOUVELLE-ORLEANS, avec escale au Hâvre, à Southampton et la Havane.

Les vapeurs de la Compagnie du LLOYD DE L'ALLEMAGNE DU NORD reprendront leur service régulier comme suit:

	De Brême.	De la Nlle Orléans.
Frankfurt	29 janvier.	2 mars.
Koeln	26 février.	29 mars.
Hannover	12 mars.	12 avril.
Strassburg	26 mars.	26 avril.
Frankfurt	9 avril.	17 mai.

Les jours de départ (suivants) seront annoncés plus tard.

En partant de Brême, les steamers touchant au Hâvre et à la Havane, et dans le voyage de retour, ils touchent à la Havane et à Southampton, pour embarquer et débarquer les passagers et le frêt.

PRIX DU PASSAGE

De Brême, Southampton ou le Hâvre—à la Havane ou à la Nouvelle-Orléans:
Chambres.........$150 en or.
Entrepont.........40 "
De la Nouvelle-Orléans ou de la Havane à Southampton,—au Hâvre ou à Brême:
Chambres.........$150 en or.
Entrepont.........45 "
De la Nouvelle-Orléans à la Havane:
Chambres.........$35 en or.
Entrepont.........15

Des billets de passage de Brême, Southampton ou le Hâvre, pour la Nouvelle Orléans, sont délivrés par les consignées.

Pour plus de détails, s'adresser à
ED. F. STOCKMEYER & CO., Agents,
août—1an Au No 47 de la rue de l'Union.

Pour New York, directement.

Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE
Des steamers suivants
NEW ORLEANS,
GEO. CROMWELL,
GEO. WASHINGTON,
CORTES,
ST-LOUIS,

Le steamer
NEW ORLEANS
Gager, commandant.

Partira de son whart, au pied de la rue Toulouse SAMEDI, 15 mars à 8 h. A. M.

Passage.........$50.

Cette Ligne prend du fret et donne des connaissements, pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour fret ou passage, s'adresser à
ALFRED MOULTON,
mai—1an Rue Carondelet, No 61.

POUR PHILADELPHIE, via la Havane.—Départ, MARDI, le 25 mars, à 5 P. M.,
Portant la malle des E. U.
Le beau steamer, de première classe
YAZOO,
capt. Barrett,
Pour frêt ou passage, s'adresser à
EDW. A. YORKE, Agent,
Encoignure Carondelet et Gravier.
Le steamer JUNIATA, capt. Catharine, suivra et partira à son tour régulier

Feutre d'Irlande à Toits,

NOUVEAU SYSTÈME DE TOITS NON INFLAMMABLES,

DE D. ANDERSON & SON.

CETTE nouvelle préparation est durable, et on peut la poser sur le toit à moitié. L'application en est facile et il se passe beaucoup de temps avant que les réparations deviennent nécessaires. Elle est plus durable que [illegible] ardoises et remplace avantageusement le fer et le zinc. Elle a une surface [illegible] qui la met à l'épreuve du feu. Le soleil ne la fait pas fondre. Sa beauté et la facilité avec laquelle on la pose la fait préférer, dans les Indes et les autres colonies, à toutes préparations de ce genre. N'étant pas lourde, et se transportant facilement, elle est précieuse pour les fermiers qui habitent des districts éloignés. Si l'on en veut faire usage momentanément, on peut l'enlever et la poser sur une autre construction. Elle remplace l'asphalte ordinaire sur les terrasses, les planchers de bureaux, etc. Elle préviendra l'humidité, chasse la vermine et égalise la température. Sa largeur est de trente-deux pouces et elle est en rouleaux de vingt-cinq yardes.

A vendre par
J. G. LINGHAM, agent
Au No 12 de la rue Union.

MEUBLES.

D. Kelham & Co.,

Aux Nos. 26 et 28 de la rue Royale,

VENDENT, en ce moment, tout leur grand stock, qui se compose de meubles de chambres à coucher, meubles de salons et meubles de salle à manger, en bois de rose, acajou et noyer; meubles ordinaires de toute espèce au prix coûtant,—pour cause de changement de commerce.

6 déc—3m

J. B. CAMORS & CO.,

MARCHANDS DE FARINE

—ET—

Négociants Commissionnaires,

61.......RUE TCHOUPITOULAS.......61
NOUVELLE-ORLEANS.

20 juin—1an

Aux Contribuables.

JOHN T. DUFOUR,

60.....PASSAGE DE LA BOURSE.....60

Entre Bienville et Douane.

SE charge du règlement des Taxes de Ville et d'Etat, arriérées ou non; de la réduction de l'assessment, dans les cas où les estimateurs ont exagéré la valeur des propriétés imposables; de la rectification des noms sur les Rôles, etc. Ayant constamment livré, depuis plusieurs années, à ce genre d'occupation, il croit pouvoir dire qu'il mérite la confiance des contribuables qui voudront bien l'honorer de [illegible]

VAPEURS.

Arrangement d'Hiver.

Ligne de Mandeville et de la Nouvelle-Orléans — Steamers de la Malle des Etats-Unis.

Pour Mandeville, Lewisbourg, Madisonville et Covington. Le steamer de la malle des Etats-Unis

CAMELIA,

[illegible] Hanover, partira pour les endroits portés les LUNDIS et les JEUDIS, à l'arrivée du convoi de 10 heures et demie du matin; le MARDI et le SAMEDI, à l'arrivée de celui de 3 heures de l'après-midi.

Le LUNDI et le JEUDI, il ira jusqu'à Old Landing, sur la rivière Tchefuncte, pour Covington.

Retour: Il partira d'Old Landing le MARDI et le VENDREDI, à 6 heures du matin, et de Madisonville les LUNDIS et JEUDIS matins.

Il ne sera positivement pas reçu de frêt quelconque après le départ du convoi précédant celui à l'arrivée duquel le bateau doit partir.

Le service sera régulier à moins de mauvais temps ou de basses eaux.

COHEN M. SORIA.
Aux Nos 26 et 28 de la rue de l'Union.
1er juin—1an

Vicksburg.

Départ tous les SAMEDIS, à 5 h. P. M.

NATCHEZ,
T. P. Leathers, capitaine.
[illegible] Ayles et C. Orlee, commis.

Pour Donaldsonville, Plaquemine, Baton Rouge, Port Hudson, Bayou Sara, Fort Adams, Natchez, Vicksburg et tous les atterrages intermédiaires.

A Vicksburg le NATCHEZ reliera avec les bateaux desservant les rivières Yazoo, Tallahatchie et Sunflower. Il fait aussi le service régulier de la malle.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à
JNO. JANNEY 169 Commune.
7 sept—6m

Paquebot Régulier des Opelousas.

Partira tous les MERCREDIS, à 5 heures P. M.

Pour Opelousas, Washington, Port Barré, et tous les débarcadères de l'Atchafalaya et du Bayon Courtableau. Le nouveau et beau bateau à vapeur PERRILHES, capitaine H. H. Brand, commis, J. B. Schmidt, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord, ou à BRITTON & EPPLER, Agents, No 153 rue Gravier.

Agents, G. CARRIERE, Washington.
J. DUBOURDIEU, Port Barré.
28 fév

Bateau de la Nlle-Orléans et de Grand Ecore—Une fois par semaine.—Le bateau à vapeur ST.-MARY, capitaine Jno. C. Mitchell; Geo. C. Hamilton et Tom J. Dowty, commis, partira tous les SAMEDIS, pour Grand Ecore, St-Maurice, Montgomery, les débarcadères de Durand et de Hulten, la Rivière aux Cannes, Alexandrie, les débarcadères de Normand et de Barbin et tous les débarcadères intermédiaires.

M. W. JOYCE, No 12, rue Front.
J. K. CARLIN, No 4, rue Tchoupitoulas.
JNO. JANNEY, No 169, rue de la Commune
28fév—1m

TUNICA.

Pour Tunica, le débarcadère Fisher, New Texas, Bayou Sara, Waterloo, Hermitage, Port Hudson, Baton Rouge, Plaquemine et les débarcadères intermédiaires, le paquebot

W. S. PIKE.

de la malle des Etats-Unis, faisant le service deux fois par semaine,—capitaine J. J. Brown, part tous les LUNDIS et VENDREDIS, à 5 heures P. M., pour Tunica.

J. K. CARLIN, Agent, au No 4 de la rue Tchoupitoulas.
11 sept

Bâton Rouge.

Paquebot de la Nouvelle-Orléans à la Côte, à Baton-Rouge, et au Red-Rond de [illegible].

Partant tous les MERCREDIS à 10 heures A. M. et les SAMEDIS à 5 heures P. M.

Le bateau ST. JOHN, capitaine W. B. Greathouse, commis J. P. McElroy.—Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à
1nov—6m R. O. MELANCON, 11, rue Conti

Bayou Lafourche Packet Company,

2 voyages par semaine.

CARRIE A. THORN,
J. Dalferes, Capt. M. H. Landry, commis,

Jours de départ, tous les lundis soir à 5 heures et tous les vendredis matin à 10 heures. Ce paquebot prendra du frêt et des passagers pour tous les atterrages de la côte et du Bayou Lafourche. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou au secrétaire de la ligne, le capt J. G. Landry, rue Conti No 24, 30 oct—6m

Paquebot Régulier de la Côte et du Bayou Lafourche.

Départ de la Nlle-Orléans, tous les MERCREDIS à 10 heures A. M., et les SAMEDIS à 6 heures P. M.

Le bateau LIZZIE HOPKINS,
Capitaine J. F. Aucoin.
Commis P. A. Charlet.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord.

Ce bateau recevra du frêt pour tous les débarcadères du Bayou Lafourche y compris Lockport, Lafourche Crossing et Houma, Terrebonne et vu l'état des eaux basses du Bayou, le bateau donnera des connaissements avec privilège de transférer le frêt. 14 fév—3m

HORTICULTURE FRANÇAISE.

ARBRES FRUITIERS, ROSIERS, VIGNES, PLANTES, ETC.

Sous l'Hôtel St. Charles.

M. PELLIOGRUE a l'honneur d'annoncer à messieurs les amateurs qu'il reçoit une immense quantité de PLANTES de premier choix et de toute espèce, arrivées par le dernier steamer, en parfaite condition, lesquelles seront vendues à des prix exceptionnels. 14 janv—3m

HORTICULTURE FRANÇAISE.

Plants, Plants.

Grande exhibition de Plants d'Europe importés directement de France par le dernier steamer, tels que: Camellias, Magnolias, Peonias, Azaléas, nouveautés de Roses, Bulbs, Arbres fruitiers, primes de Fleurs, Lilas, Arbres fruits, Pommiers, Poiriers, Cerisiers, Pruniers, Abricotiers, Vignes, Fraisiers en arbre, Framboisiers, Pépinières, Fruit naturel de miraculeuses venant trois tiges et fructifié dans un bocal de verre dont il ne peut sortir sans casser le vase. Ces miracles vient on des sorciers. Ventes à des prix excessivement réduits.

S'adresser au magasin du BON JARDINIER, rue Carondelet No 1 [illegible] près Canal.

2déc—an 'smars

Avis.

LA mort de notre sieur Cuthbert H. Slocomb n'amènera aucun changement dans le nom de notre maison.

SLOCOMB, BALDWIN & CO.,
Nlle-Orléans, 4 février 1873. 4 fév—1m

GEO. MERZ,

BRASSERIE DU VIEUX CANAL,

Angle Toulouse et Villeré, Nlle-Orléans

PAR suite de la demande toujours croissante de ma BIERE et de mon ALE, j'ai placé, pour les marchands et les familles, une boîte d'ordres à l'entrée de la Bourse des Marchands, Passage de la Bourse, à côté des bureaux de M M. C. E. Girardey. Les ordres qu'on y déposera seront exécutés à toutes les heures du jour. 2 juil—1an

PAUL ESTEBEN. LEON ECUYER

PAUL ESTEBEN & CO,

Fabricants et Marchands de Cuirs,

Bureaux et Salle de vente, No. 45 de la rue Peters, Deuxième District, Nlle-Orléans.

Tannerie au "Cavaroc Stock Landing."
14 fév—1m Mpe

"BRILLIANT" DE BUCK

LE SEUL BON FOURNEAU qui soit manufacturé aux Etats Unis pour la cuisine et la cuisson du pain.

PLUS DE 500,000

sont employés constamment au Sud et dans l'Ouest, et on en est entièrement satisfait. Voici quelques-uns des honneurs que le "BRILLIANT" doit à ses qualités:

PREMIER PRIX, en 1866, à la Foire de St-Louis.
PREMIER PRIX, en 1867, à la Foire de St-Louis.
MÉDAILLON EN OR, en 1868, à la Foire de l'Etat de la Louisiane;
PREMIER PRIX, en 1869, à la Foire de St-Louis.

Si vous voulez avoir un bon fourneau de cuisine allez au No

49......RUE DU CAMP......49

Et achetez un "BRILLIANT".

H. HALLER,

Dépôt de spécimens et salle de vente, au No 49 de la rue du Camp.

On peut trouver également toute espèce de fourneaux de cuisine et de réchauds, grates, de la ferblanterie et toute espèce d'articles de ménage.

18 oct—1an

J. MAC CARTHY,

IMPORTATEUR ET MARCHAND D

Cigares de la Havane,

CAFÉ, SUCRE ET CONFITURES

A l'angle des rues

BIENVILLE ET VIEILLE-LEVÉE,

Nouvelle-Orléans.

Lock Box No 794 du Bureau de Poste.

19 déc—3—m

Sucres, Mélasses et Sirops.

SUCRES RAFFINÉS—Sucre en pains, coupés, Sucres en morceaux et Sucre en poudre.

A. THOMSON & CO.,
No 65 de la rue Tchoupitoulas.

SIROP—"Golden Syrup" article supérieur et pur de la Louisiane, provenant de la Raffinerie Crescent City. A. THOMSON & CO., No 65 de la rue Tchoupitoulas.

SIROP ET MÉLASSE RAFFINÉS—provenant de la Raffinerie Crescent City, marques "Orleans Louisiana," "Challenge" "Pelican."

A. THOMPSON & CO.,
No 65 de la rue Tchoupitoulas.

MÉLASSE DE LA LOUISIANE—Différentes qualités de mélasses d'habitation, en barils, demi-barils et barils.

A. THOMSON & CO.,
No 65 de la rue Tchoupitoulas.

SUCRE CLARIFIÉ—de différentes qualités blanc et jaune, en boucauts et barils.

A. THOMSON & CO.,
No 65 de la rue Tchoupitoulas.

SUCRE DE LA LOUISIANE—Différentes qualités de Sucre d'habitation en boucauts et barils.

A. THOMSON & CO.,
No 65 de la rue Tchoupitoulas.

SUCRES ÉTRANGERS—de Cuba, de Demerara et de Porto-Rico, en boucauts et en caisses.

A. THOMSON & CO.,
8 oct—1 an No 65 de la rue Tchoupitoulas

BANQUE DU PEUPLE.

Nouvelle-Orléans, 6 février 1873.

LE CONSEIL des Directeurs et les officiers de cette Banque comprennent les personnes suivantes:

A. SOCOLA	JOS. DAVID,
F. JAUFFROID,	S. W. DUNBAR,
M. BERWIN,	R. ENGLAND,
N. A LLAMBIAS,	J. K. GOURDAIN.

R. M. DAVIS, Président.
NUMA LANDRY, Caissier.

CHEMINS DE FER.

[redacted]

Grand Chemin de Fer de Jackson.

Les trains partent et arrivent comme suit:

DEPARTS.		ARRIVÉES.	
Exprès	7.40 A. M.	Exprès	1.30 A. M.
Malle	5.00 P. M.	Malle	1.30 P. M.
Accommodation	4.00 P. M.	Accommodation	9.50 A. M.

Cette Route est de beaucoup de milles plus courte et transporte les voyageurs, de plusieurs heures plus vite, à tous les points du Nord et de l'Est. C'est aussi la seule sur laquelle il y a des chars Pullman jusqu'à Louisville, Humboldt et Memphis, sans changements. Il n'y a qu'un seul changement avant d'arriver aux principales villes du Nord et de l'Est. On achète les billets et obtient tous les renseignements au coin des rues Camp et Commune, au-dessous du City Hôtel, Nouvelle-Orléans.

A. D. SHELDON, Agent.
E. D. FROST, Directeur Général. 1janv—1an

[redacted]

Great Jackson Route.

Trains depart and arrive as follows: (From Depot foot of Calliope street.)

DEPART.		ARRIVE.	
Express	7.40 A. M.	Express	1.30 A. M.
Mail	5.00 P. M.	Mail	1.30 P. M.
Accommodat'n	4.00 P. M.	Accommod	9.50 A. M.

This line is many miles the shortest, and many hours the quickest to all points North and East, and the only line running Pullman's Palace Sleeping Cars to Louisville, Humboldt and Memphis without change. Only one change to principal cities North and East. Tickets for sale and all information given corner Camp and Common streets, under City Hotel, New Orleans.

A. D. SHELDON, Agent.
E. D. FROST, General Manager. jan14—1y

Chemin de Fer de la Nlle-Orléans, de Mobile et du Texas.

[redacted]

Dépôt des Passagers au pied de la rue du Canal.

A partir du 9 février 1873
Les trains partiront à 8h00 h. du matin et à 5h15 h. de l'après-midi.
Ils arriveront à [illegible] h. de l'après-midi et à [illegible] h. du matin.

TRAIN D'AGRÉMENT POUR LES VILLES DE BAIN.—Ce train part tous les samedis, à 4 heures P. M. pour Ocean Springs, et part de cette dernière localité pour la Nouvelle-Orléans tous les dimanches, à 6 heures P. M., s'arrêtant à toutes les stations intermédiaires.

Les WAGONS-DORTOIRS DE PULLMAN vont jusqu'à Lynchburg, Atlanta, Louisville et St. Louis. Les trains se relient très exactement aux convois de toutes les routes populaires de l'EST, du NORD et de l'OUEST.

Billets à vendre coin Camp et Commune, vis-à-vis le City Hôtel ainsi qu'au Dépôt.

S. H. SCRANTON, Surintendant Général.

1er janv E. P. SHUTE, Agent général des tickets.

New Orleans, Mobile and Texas Rail Road.

[redacted]

Passenger Depot foot of Canal Street.

On and after February 9th 1873 trains will leave at 8:00 A. M. and at 5:15 P. M.
" arrive at 3:55 P. M. and at 4:00 A. M.

COAST ACCOMMODATION TRAIN RUNS TO OCEAN SPRINGS.—Leaves New Orleans every Saturday at 4 P. M.; leaves Ocean Springs every Sunday at 6 P. M.—stopping at all way stations.

PULLMAN'S PALLACE SLEEPING CARS run through Lynchburg, Atlanta, Louisville and St. Louis—making close connections with all the popular routes to the EAST, NORTH and WEST.

Tickets for sale corner Camp and Common Streets, opposite City Hotel.

S. H. SCRANTON, Gen'l Super't. E. P. SHUTE, Gen'l Ticket Agt.
1er janv

Chemin de Fer Pontchartrain.

[redacted]

L'extrémité du chemin, en ville, est établie à "l'ancien dépôt", rue des Champs-Elysées, près la Levée.

Excursion au Lac—aller et retour, le même jour.......... 25 cents.

Pour la station de Gentilly—25 cents pour aller et autant pour le retour.

A partir de la susdite date, le service sera comme suit:

Départs de la ville.		Départs du Lac.	
6h A. M.		5½ heur. A. M.	
[illegible]		[illegible]	

Les dimanches, les convois partiront toutes les heures, à partir de 3 h.

Les passagers qui désirent d'arrêter à la Station de Gentilly doivent en avertir le conducteur avant le départ du convoi.

S. H. SCRANTON, Surintendant général.
1avril—1a

LE GRAND CHEMIN DE FER DE LA Louisiane et du Texas, de Morgan

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nouvelle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY partira du pied de la rue Ste-Anne, tous les jours, à SEPT HEURES ET DEMIE, A. M., et se reliera au CONVOI DES PASSAGERS qui part d'Alger à huit heures A. M.

Des billets de commutation pour 100 milles à $15, et des billets pour toutes les stations sur la chemin, sont vendus au bureau des consignés.

Tout frêt doit être payé d'avance.

Le frêt pour le chemin ou les débarcadères de Têche est livré à la Nlle-Ibérie ou St-Martinville. Le frêt pour tous les débarcadères du Bayou Vermilion, est reçu tous les jours (les dimanches exceptés) de sept heures du matin à cinq heures du soir, au pied de la rue Ste-Anne.

Le frêt pour tous les points du Bayou Lafourche entre Labadieville et Lockport, sera transporté aux taux de bateau à vapeur pour toute la route.

Le frêt via l'embranchement de Houma sera reçu pour et de stations et plateformes, entre Terrebonne et Houma; pour et de tous les points du Bayou Terrebonne entre Houma et l'habitation de M. J. R. Bisland, pour et de tous les points du Petit Caillou, entre l'habitation de M. J. R. Bisland et celle de M. P. J. Pavy; et pour et de tous les points du Grand Caillou, entre l'habitation de M. P. J. Pavy et celle de M. Butler.

Dire "via Houma Branch" et marquer lisiblement la destination sur tous les colis.

Afin que le frêt soit promptement expédié il doit être délivré avant 1h.: le frêt reçu après cette heure partira par les trains suivants.

GEO. PANDELY, Surintendant

Pour frêt ou passage s'adresser au coin des rues Bienville et Magasin.

Il ne sera point reçu de frêt après 3 heures. 22 mai— CHS. A. WHITNEY & CO. Ag

STOMACH BITTERS!

L'AMER HOME

EST LE

Meilleur Stimulant Tonique.

Les médecins qui l'ont examiné (et, parmi eux se trouvent quelques-uns des plus éminents du pays) reconnaissent qu'il est au nombre des plus purs et des plus efficaces. Il est fait de racines, d'écorces et d'herbes dont la science médicale apprécie les propriétés; il prévient, mieux qu'aucune boisson de ce genre, les

Maladies d'été, la Bile, les Fièvres en Frisson, les Fièvres Intermittentes, l'Indigestion, la Dyspepsie.

Il fortifie le système et vivifie l'intelligence. Il n'est pas de tonique que les membres en renom aient aussi généralement recommandé, que le peuple ait aussi bien accueilli, que l'amer connu aujourd'hui sous le nom de

HOME STOMACH BITTERS.

B. E. Oostendyk,

Seul Agent au Sud,
No 39 rue Tchoupitoulas
14 août—1an—Mars,V,D

IMPORTANT

Pour les Cafés et Salons de Bière.

LE soussigné a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public en général qu'il délivre à domicile la meilleure

CINCINNATI LAGER BEER

à $6 50 par demi-baril.

ROBERT FARNACHT,
7avril—1an rue Perdido.

Consulat de France.

AVIS MENSUEL – MARS 1873.

Sont invités à se présenter à ce Consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, toute personne qui aurait connaissance de leur sort est priée d'en donner avis au Consulat:

A	G
Adrien Mathurin	Gossard (les époux)
Aline Etienne et Emile	Giovani Joseph
B	J
Barthélemy Alex. Louis	Janvier Pierre
Busset Clément	L
Baudinier Jules (Hyacinthe)	Larrieu François
Baudinier Jules	Lita Frédéric
C	Lefoullon Rosalie (Mme)
Chenet Xavier	M
Cotentin Belle Louis (Mme)	Magne Joseph-Gaspard
Cartière Martin	P
Chatin Jean-Baptiste	Palengue Pierre
Cheaux Bertrand	Pierman Bernard
D	Picard Auguste
Dufour Bertrand	Perrin
Duclois Théodule	Peltier (Mme Vve)
Darreaux Pierre	R
Dumas Jean	Rusk (les époux)
Dreyer A	Rollin Prosper
Dreyfus Henri	Robene Eugène
Dache Anne-Marie	Rosel Jules
E	S
Escaèn (Mme Vve)	Sarrazan Jean
F	St-Pierre (les époux)
Freynau Ernest	Savatte Julien
Ferdinand Ferdinand (les époux)	T
	Tunnelli (les époux)
	Tavera Bonaventure
	V
	Vanderstar Levy, née Kramer.

Le Chancelier du Consulat de France, [illegible]

ASSURANCES.

BUREAUX DE LA

Compagnie "Sun" d'Assurance Mutuelle de la Nlle-Orléans.

AU No 95 DE LA RUE DU CAMP.
Nouvelle-Orléans, janvier 1873.

Capital payé..........$500,000.

DIX-SEPTIÈME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant pour l'année expirée le 31 décembre 1872:

Montant des primes de l'année expirée le 31 décembre 1872:

Sur risques d'incendie	$[illegible],177 39	
Sur les risques de mer	[illegible]	
Sur les risques de rivières	[illegible]	[illegible]
Plus—les risques non expirés de 1871		[illegible]
Moins—les risques non expirés de 1872	[illegible]	
Primes remboursées	[illegible]	[illegible]
Montant net des primes		[illegible]

Pertes, etc., payées dans la même période:

Risques d'incendie	$[illegible],706 77	
Risques de mer	26,708 [illegible]	
Risques de rivières	[illegible]	[illegible]
Plus, pertes non encore réglées	$12,[illegible]	
Fonds réservé	[illegible]	
Réassurance	[illegible]	[illegible]
Frais généraux et dépenses		[illegible]
Intérêt sur le capital	$[illegible]	
Moins l'escompte et l'intérêt	[illegible]	[illegible]
Bénéfice net		[illegible]

L'actif de la Compagnie est, d'après les taux du marché, comme suit:

Bons de chemins de fer de la ville, bons de la ville, de l'Odd Fellows Hall, et des Turners' Association	[illegible]
Actions de Banques, de la Cie du Gaz et des Cies d'Assurance	[illegible]
Prêts garantis	[illegible]
Prêts garantis par hypothèque	[illegible]
Billets à recevoir	[illegible]
Scrip d'autres Cies. d'assurance	[illegible]
Primes en voie de recouvrement	[illegible]
En caisse	[illegible]
Total de l'actif	[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

JAS. I. DAY, Président.
THOS. ANDERSON, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.
Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, ce 17 janvier A. D. 1873.

ANDREW HERO, Jr., Notaire Public.

Les Directeurs, à une réunion qui a eu lieu le 27 janvier 1873, ont résolu de payer, comptant, un dividende de Trente pour Cent sur le montant net des primes participantes de l'année expirée le 31 décembre 1872 et qui sera payable le 27 janvier 1873.

De payer, sur demande, aux actionnaires, Dix pour Cent sur le capital de la Compagnie, conformément à la Charte amendée.

L'intérêt des actions se payera, dorénavant, tous les trois mois, c'est-à-dire le premier lundi d'avril, de juillet, d'octobre et de janvier.

Directeurs pour 1873:

John G. Gaines,	E. J. Hart,
Henry Renshaw,	Hugh Wilson,
R. House,	I. N. Marks,
Charles Macready,	W. E. Seymour,
Richard Flower,	J. Weis,
R. W. Taylor,	J. C. Morris,
J. I. Day,	G. M. Bayly,
James Byrnes,	J. L. Harris,
Lionel C. Levy,	W. B. Schmidt,
L. Abres,	M. B. Wheelock,
L. M. Joseph,	R. T. Tyrian,
Scott McGehee,	Isaac L. Haas.

18 janv—1y

Compagnie d'Assurance Mutuelle Marchands de la Nlle-Orléans,

No 104 RUE DU CANAL.

DIX-HUITIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux réquisitions de sa charte, la Compagnie publie l'état suivant:

Primes reçues dans l'année expirée le 31 mai 1872, compris les primes non expirées l'année précédente:

Sur risques d'incendie	[illegible]
Sur risques de mer	[illegible]
Sur risques de rivières	[illegible]
Total des primes	[illegible]
En moins—primes non expirées	[illegible]
Montant net des primes 1 31 mai 1872	[illegible]
Pertes payées:	
Sur risques d'incendie	[illegible]
Sur risques de mer	[illegible]
Sur risques des rivières	[illegible]
Taxes	[illegible]
Réassurance, primes remboursées, profits et pertes	[illegible]
A déduire—intérêts moins dépenses	[illegible]
Bénéfice	[illegible]

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Propriété foncière	[illegible]
Bonds de ville	[illegible]
Actions de banques et de chemins de fer	[illegible]
Billets garantis par hypothèque	[illegible]
Billets garantis	[illegible]
Effets à recevoir	[illegible]
Primes en voie de recouvrement	[illegible]
Bonds de l'Etat	[illegible]
Scrip et actions d'autres compagnies	[illegible]
Actions du Vallette Dry Dock Comp.	[illegible]
Actions de la Presse à Coton de la Levée	[illegible]
Actions du Marine Dry Dock and Ship Yard Company	[illegible]
Harbor Protection Company	[illegible]
Bonds hypothécaires du Turners' Association	[illegible]
Bonds hypothécaires du Odd Fellows' Hall	[illegible]
En caisse	[illegible]
Cie des steamers de la N. O., de la Floride et la Havane	[illegible]
Association de l'Abattoir St. Louis	[illegible]
Total de l'actif	[illegible]

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

PAUL FOURCHY, Président.
G. W. NOTT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans. Assermenté et souscrit pardevant moi, le 10 juin 1872.

P. CHS. CUVELLIER, Notaire Public.

Le 10 juin, à une réunion des Directeurs, il a été résolu de déclarer un dividende de TRENTE POUR CENT, COMPTANT, sur le montant net des primes participantes de l'année expirée le 31 mai 1872—dividende qui sera payable le troisième lundi de juillet prochain. Egalement, de payer, sur demande, dix pour cent d'intérêt aux porteurs de scrip, sur conversion de leur scrip en fonds capital, d'après la charte amendée de la Compagnie.

— Directeurs —

P. Maspero	David McCoard,
S. I. Reid,	J. P. Généreux,
M. Puig,	P. Fourchy,
P. S. Wiltz,	J. J. Fernandez,
D. A. Chaffraix	J. M. Allen,

11juin—1an Chas. Lafitte.

VINGT-UNIEME ETAT ANNUEL

— DE LA —

Compagnie Home d'Assurance Mutuelle

DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

CONFORMÉMENT aux réquisitions de sa charte, la Compagnie publie l'état suivant pour l'année expirée le 31 décembre 1872:

Primes reçues dans l'année expirée le 31 décembre 1872, y compris les risques non expirés de 1871	$385,544 71
Primes sur risques d'incendie	$149,609 12
Primes sur risques de rivières	[illegible]
Primes sur risques de mer	[illegible]
En moins:	
Primes remboursées	2,542 17
Primes sur risques non expirées en 1872	[illegible]
Montant net des primes	$347,769 54
Pertes payées dans la même période:	
Sur primes d'incendie	[illegible]
Sur primes de rivières	[illegible]
Sur primes de mer	[illegible]
Réassurance	[illegible]
Réduction (rebate) au lieu de scrip	[illegible]
Taxes	[illegible]
Intérêt sur tous les scrips non encore payés, dépenses, escompte et intérêt	[illegible]
Réservé pour pertes non encore réglées, l'actif de la Compagnie est comme suit:	
Espèces	$[illegible]
Billets à recevoir, prêts sur gages	[illegible]
Billets à recevoir pour primes	[illegible]
Comptes en voie de recouvrement	[illegible]
Propriété foncière au No 76 de la rue du Camp	[illegible]
Bonds de l'Etat de la Louisiane et de la ville de la Nlle-Orléans	[illegible]
Actions de banques	[illegible]
Bonds de la Compagnie de l'Hôtel St-Charles	[illegible]
Actions de la Compagnie du Valette Dry Dock	[illegible]
Actions du Harbor Protection Company	[illegible]
Bonds de la Société de l'Odd Fellows Hall	[illegible]
Bonds de la Grand' Loge F. et A. M.	[illegible]
Bonds de l'Agricultural and Mechanics' Fair Association	[illegible]
Actions de la Compagnie d'Assurance	[illegible]
Actions suspendues et comptes de bonds	[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

ALF. MOULTON, Président.
A. W. HUNTER, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans,
Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, ce 14 janvier A. D. 1873.

ANDREW HERO, Jr., Notaire Public.

Les Directeurs, à une réunion qui a eu lieu ce 14 janvier 1873, ont adopté, à l'unanimité, la résolution suivante:

Il est résolu que Six pour cent d'intérêt sur tout le scrip non encore payé soient payés aux porteurs le dernier jour de février 1873.

ALF. MOULTON, Président.
WM. M. PERKINS, Vice-Président.
A. W. HUNTER, Secrétaire.

DIRECTEURS:

A. Moulton,	Adolph Meyer,
Wm. M. Perkins,	C. J. Kohn,
Augustus Block,	Wm. H. Moore,
E. M. [illegible]	[illegible]
John G. Gaines,	[illegible]

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance Mutuelle

— DE LA —

Nouvelle-Orléans.

Au coin des rues Canal et Camp.

TREIZIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT à sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires—

Primes de l'année expirée le 31 Décembre 1872:

Sur les risques d'incendie	$314,237 75	
Sur les risques de mer	34,801 25	
Sur les risques de rivières	20,008 66	
Total des primes		$469,[illegible]
En moins—primes non expirées le 31 décembre 1872	$119,[illegible]	
Primes remboursées	5,[illegible]	[illegible]
Montant net des primes		[illegible]
Réassurances	$22,732 45	
Pertes sur les incendies	[illegible],111 32	
Pertes sur mer	33,452 04	
sur rivières	2,299 45	[illegible]
Pertes par les incendies, non réglées et réglées, mais non dues		29,000 00
Réserve (exigée par la charte) de 2½ pour cent sur les susdites pertes		2,446 85
Frais, taxes, intérêt		34,630 14
		176,673 30
Bénéfice		[illegible]

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Bonds de la ville et autres bonds, valeur au comptant	$95,[illegible]
Billets en garantie et billets hypothécaires	269,776 90
Actions de la Cie du gaz et autres actions	61,135 00
Billets à recevoir, pour primes	27,[illegible]
Primes en voie de recouvrement	39,[illegible]
En caisse	[illegible]
Montant entre les mains de banquiers de Londres	[illegible]
Réassurance	[illegible]
Compte en suspens	[illegible]
Propriété au coin des rues Canal et Camp, valeur au comptant	35,007 00
Propriété dans la rue Dumaine, valeur au comptant	4,[illegible]
	[illegible]

PASSIF.

Capital	$400,000 00
Réservé pour primes non expirées	118,[illegible]
Réservé pour réclamations non-réglées	29,000 00
Dividende aux actionnaires	$50,100 00
Dividende aux assurés	51,362 64
	101,362 64
Surplus au-delà du passif	[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

J. TUYES, Président.
J. W. HINCKS, Secrétaire.

Assermenté et signé pardevant moi, ce 18 janvier A. D. 1873.

P. CHS. CUVELLIER, Notaire Public.

Le 9 janvier 1873, à une réunion des Directeurs, il a été résolu de déclarer les dividendes comptant suivants, lesquels proviennent du montant net des primes expirées le 31 décembre 1872 et sont payables le troisième lundi de janvier 1873, comme suit:

20 pour cent sur les primes d'incendie,
20 pour cent sur les primes de rivières.

Il a été également résolu de payer aux actionnaires un dividende comptant de 10 pour cent à dater du premier lundi de février 1873.

DIRECTEURS:

Geo. Urquhart,	M. Payre,
C. T. Dugazon,	Placide Forstall,
G. W. Babcock,	Aug. Reichard,
T. Bailly Blanchard,	E. Miltenberger,
A. Schreiber,	W. B. Schmidt,
Chas. Lafitte,	J. Tuyes.

14 jan—1 an

VINGT-TROISIEME ETAT ANNUEL

—DE LA—

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Croissant.

(CRESCENT MUTUAL INSURANCE COMPANY.)

Nlle Orléans, 16 mai 1872.

CONFORMÉMENT à la Charte, les Directeurs publient l'état ci-après des affaires de la Compagnie, à la date du 30 avril 1872.

Primes sur les risques d'incendie, pour l'année	$[illegible]
Primes sur les risques maritimes, pour l'année	61,330 66
Primes sur les risques de rivière, pour l'année	[illegible]
Primes acquises, moins les réassurances et les primes de retour	[illegible]
Pertes remboursées, à avoir	369,165 69
Sur risques d'incendie	$44,778 46
Sur risques maritimes	62,380 12
Sur risques de rivière	131,928 62
Taxes, escomptes au lieu de scrip, timbres, dépenses, comptes d'intérêt, etc., moins l'escompte, etc.	[illegible]
Profits nets	[illegible]

La Compagnie possède l'Actif suivant:

Comptes à recevoir	$[illegible]
Prêts sur hypothèque	[illegible]
Prêts sur nantissement et valeurs sur demande	[illegible]
En caisse	[illegible]
Propriété immobilière	[illegible]
Bonds de la ville, actions de banques et autres	[illegible]
Primes en voie de recouvrement	[illegible]
La Compagnie a aussi des billets en souffrance, des actions et des bonds pour une somme de	$[illegible]
Scrip forfaits	[illegible]
Intérêts en souffrance sur scrip	[illegible]

L'état ci-dessus est un extrait exact et fidèle des livres de la Compagnie.

THOS. A. ADAMS, Président.
HENRY V. OGDEN, secrétaire.

Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans.

Certifié sous serment et signé pardevant moi, ce 16 mai 1872.

E. N. EVANS, Juge de la Seconde Cour de Justice de Paix, de la Paroisse d'Orléans.

Le Conseil des Directeurs a décidé qu'il serait payé un intérêt de SIX POUR CENT, comptant, sur tous les certificats de scrips, entre les mains des porteurs légaux des dits, à partir du second lundi du mois de juin prochain.

Il a aussi déclaré un dividende de scrip de trente-trois et un tiers pour cent sur les primes acquises ayant droit à la participation pour l'année finissant le 30 avril 1872, dividende pour lequel des certificats seront émis à dater du premier lundi du mois d'août prochain, francs de timbre.

THOMAS A. ADAMS, Président.
HENRY V. OGDEN, secrétaire.

DIRECTEURS:

Sam'l H. Kennedy,	John Phelps,
C. T. Buddecke,	P. H. Foley,
A. G. Ober,	A. Thomson,
B. H. Summers,	B. Newgass,
F. W. Strong,	Victor Meyer,
Joseph Bowling,	J. J. Gasquet,
S. S. Newman.	20 mai—1an

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Louisiane.

CONFORMÉMENT aux prescriptions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant:

Total des primes, pour l'année finissant le 30 février 1872......[illegible]

Savoir:

Primes d'incendie	$[illegible]
Primes maritimes	178,375 [illegible]
Primes de rivière	18,280 [illegible]
Primes non acquises et retour et réduction sur les primes	[illegible]
Primes nettes.	
Pertes d'incendie	$88,[illegible]
Pertes maritimes	125,129 73
Pertes de rivières	13,[illegible]
	[illegible]
Taxes	10,[illegible]
Dépenses moins le compte d'escomptes	28,[illegible] 71
	[illegible]
Profits	[illegible]

La Compagnie a l'actif suivant évalué à la valeur la plus basse du marché au comptant:

Bons de la ville et autres	[illegible]
Actions de banques et autres	[illegible]
Scrip de compagnies d'assurance	[illegible]
Immeubles	[illegible]
Billets à recevoir sur hypothèques	[illegible]
Billets à recevoir	[illegible]
Primes en cours de collection	[illegible]
Cie agent en caisse et en Europe	[illegible]

Ce qui précède est une copie exacte, véritable et correcte des livres de la Compagnie.

CHAS. BRIGGS, Président.
J. P. ROUX, Secrétaire.

Etat de la Louisiane, paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans: attesté sous serment et signé devant moi, ce 19 mars 1872.

P. CHS. CUVELLIER, Notaire.

Six pour cent d'intérêts sur les certificats de scrip en circulation seront payés aux porteurs en leurs représentants légaux, à partir du LUNDI, 13 mai 1872.

CHAS. BRIGGS, Président.
ANT. CARRIERE, Vice-Président.
J. P. ROUX, Secrétaire.

Conseil d'Administrateurs élus le 19 février 72:

Chas. Briggs,	Chas. Lafitte,
Ant. Carrière,	John. S. Wallis,
Geo. A. Fosdick,	Rudolph Sieg,
E. Brugier,	H. F. Given,
F. Anderson,	W. C. Black,
A. Frerichs,	Thos. H. Hunt,
Geo. W. Dunbar,	Chs. Hoseld,
E. F. Stockmeyer	D. Jamison,
Geo. W. Hynson,	E. A. Howard,
A. Montgomery	Félix Larue,
Henry J. Voss,	Aug. Bohn,
E. Marquese,	S. D. Fisher,
Chas. Weishaar,	Edward Toby,
A. Lecourt,	Wash. Morton
Frank Williams,	E. Grunninger,
Thomas Burns,	William Knox.
Geo. Foster.	

Bureaux de la Succursale en Louisiane

DE LA COMPAGNIE

MOUND CITY D'Assurance Mutuelle de la Vie,

A St-LOUIS, MISSOURI.

Officiers:
JAMES B. EADS, Président.
A. M. BRITTON, Vice-Président.
S. W. LOMAX, Secrétaire.
G. S. M. HATTON, Agent général.

SUCCURSALE DE LA LOUISIANE
Agence, No 28 de la rue Carondelet, Orléans.

OFFICIERS:
F. H. HATCH, Président.
E. T. MERRICK, Vice-Président
R. B. SIMMES, Sec. et Agent à Nlle
MÉDECINS SURVEILLANT
M. POLWELL, M. D. J. B. RITCHIE, M. D.

DIRECTEURS:

E. T. Merrick,	C. H. Mentha,
James Jackson,	Robert Nase,
J. A. Wills,	Thos. Fitzwilliam
F. A. Hatch	Octave Voorhies

R. B. Simmes
Cette Compagnie émet toute espèce de polices d'Assurance de la vie

---

ASSURANCES.

La Compagnie d'Assurance TEUTONIA,

Au No 111 de la rue Gravier.

—Assure contre—
LES RISQUES D'INCENDIE, DE MER ET DE RIVIERES.

Aux plus Bas Taux du Tarif.

A. EIMER BADER, Président.
CHAS. HEGSFELD, Vice-Président.
GEO. STROMEYER, Secrétaire.

Première Année Fiscale.

Primes reçues	$143,[illegible] 72
Pertes par incendies sur mer et rivières payées	$24,447 00
Réassurances, réductions (rebates), dépenses, etc.	69,[illegible]
	136,[illegible]
	[illegible]
Total de l'Actif	$[illegible]

DÉCLARE:

Intérêt sur le Capital payé, 10 pour cent.
Dividende sur le Capital payé, 5 pour cent.
Dividende sur Primes payées, 25 pour cent.

DIRECTEURS:

Henry Abraham, S. Katz,	Louis Schneider,
A. Eimer Bader, Jos. Keller,	W. B. Schmidt,
N. A. Baumgarden, Th. Lilienthal,	R. Sieg,
don,	H. F. Del Bondio, C. H. Miller,
Isaac Scheuck,	M. Hahn, S. L. Nestle,
J. N. Schwartz,	Chas. Hegsfeld, M. Pohlmann,
Louis Schwartz,	M. Frank, F. Richert,
N. Weinschenk,	H. R. Gogreve, F. Bader,
J. R. Wildermann.	28mai—11m

Compagnie d'Assurance LA SALAMANDRE,

Bureaux No. 39 rue Royale.

SECOND ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie présente l'Etat de ses affaires:

Montant des primes reçues pendant l'année finissant le 31 décembre 1872	$ 46,837 [illegible]
A ajouter:	
Primes sur risques non expirés de 1871	4,[illegible]
	$ 52,[illegible]
En moins:	
Primes non expirées	$ 9,370 [illegible]
Primes remboursées	1,[illegible]
	10,[illegible]
Montant net des primes reçues	$ 41,[illegible]
Pertes éprouvées pendant l'année	$ 11,[illegible]
Réassurances	2,[illegible] 74
Réduction	2,[illegible]
	16,[illegible]
	$ 25,[illegible]
Taxes, Licences, Frais généraux et Compagnie des Assureurs, moins les intérêts	[illegible]
Net profit	$ [illegible]

ACTIF:

Billets d'actions	$[illegible]
Primes en voie de collection	[illegible]
Prêts et billets sur garantie	[illegible]
Mobilier, installations, etc.	[illegible]
Montant placé en dépôt	[illegible]
En caisse	[illegible]
	$[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte sur les livres de la Compagnie.

CHAS. ROMAN, Président.
JULES LE MORE, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.
Ville de la Nouvelle-Orléans.

Affirmé sous serment et signé pardevant moi, ce troisième jour de janvier 1873.

M. T. DUCROS, Notaire public.

Le Bureau des Directeurs a résolu de payer 10 pour cent d'intérêt annuel sur le capital payé, à partir du lundi 17 février 1873.

Il a de plus déclaré les dividendes suivants: Quatre pour cent sur le capital payé, Seize pour cent sur les primes nettes, lesquels dividendes seront placés au crédit des actions, à partir du 17 février 1873.

— DIRECTEURS. —

Chs. Roman,	Félix Grima,
James Wood,	J. A. Fernandez,
Placide Forstall,	Charles Lafitte
T. Bailly Blanchard, Jr,	Emile Dupré,
Christian Roselius,	Clément Mulcandeu,
François Gueydan,	G. de Feriet,
Félix Limet,	F. A. Gonzales
Jules Aldigé,	Louis Maihé,
W. J. Behan,	L. W. Hotman,
A. D. Velain,	P. Pouts.

A une réunion des Directeurs tenue le 11 courant, monsieur Chs. Roman a été élu Président à l'unanimité.

JULES LE MORE, Secrétaire.
14 jan—9m

Premier Bilan Annuel

— DE LA —

Compagnie d'Assurance Delta.

CONFORMÉMENT aux prescriptions de sa charte, la Compagnie publie le bilan suivant:

Montant des primes reçues pour l'année finissant le 30 septembre 1872	$227,[illegible] 21
Savoir:	
Primes d'incendie	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
En moins:	
Primes remboursées	[illegible]
Primes non expirées	[illegible]
Primes acquises	[illegible]
Pertes payées:	
Sur risques d'incendie	$[illegible]
Risques maritimes	3,[illegible]
Risques de rivières	1,[illegible]
Réassurance	[illegible]
Réductions	7,[illegible]
Taxes	[illegible]
Dépenses de bureaux, y compris loyer, impressions, salaires, registres et Bureau des Assureurs de la Nlle-Orléans	35,[illegible] 42
	87,310 00
Profits nets	[illegible]

La Compagnie a l'Actif suivant:

Billets d'actions	$[illegible]
En caisse	14,[illegible]
Billets à recevoir	17,[illegible]
Prêts sur garanties	100,000 00
Prêts sur hypothèque	30,000 00
Théâtre de l'Opéra	5,000 00
Actions Valette Dry Dock	3,[illegible]
Actions Harbor Protection Co.	[illegible]
Actions Mech'cs' and Traders' Ins. Co.	[illegible]
Actions Teutonia Ins. Co.	[illegible]
Actions Factors' and Traders' Ins. Co.	4,[illegible]
Actions Mech'cs' and Agric'l Fair Ass.	1,[illegible]
Actions Importers' Bonded Warehouse.	2,[illegible]
Actions Louisiana Cotton Factory	[illegible]
Mobilier et garnitures de bureau	2,[illegible]
Primes en cours de perception	[illegible]
	$[illegible]

Ce qui précède est une transcription exacte et correcte des livres de la Compagnie.

E. GANUCHEAU, Président.
L. W. BAQUIE, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Certifié sous serment et signé devant moi, ce 11 octobre 1872.

E. BOUNY, Notaire.

A une réunion du Conseil des Directeurs il été résolu de payer un second dividende semi-annuel de CINQ POUR CENT, sur le montant payé des actions de capital, et un dividende au comptant de VINGT-CINQ POUR CENT aux actionnaires sur leurs primes nettes payé, lesquels le premier payable à partir du 14 courant, et le second à partir du 3 novembre prochain.

E. GANUCHEAU, Président.
W. BAQUIE, Secrétaire.

DIRECTEURS

— DE LA —

COMPAGNIE D'ASSURANCE DELTA,

Pour servir pendant une année, à partir du 30 octobre 1872.

A. Baldwin,	A. Toutant,
Emile Dupré,	A. Huth,
J. Lopéna,	E. Barbetoin,
M. A. de Lizardi,	Joseph Aleix,
G. P. Bienvenu,	D. J. Landa,
T. L. Airey,	D. Bouligny,
G. Hopkins,	A. Palacio,
E. Ganucheau,	M. Ries,
S. Henderson,	D. Bertier,
F. Laborde,	J. Bruneau,
L. M. Gardner,	W. H. Cooper,
T. M. Simmons,	W. A. Bell,

The People's Insurance Company OF NEW ORLEANS.

Bureaux: Rue St-Pierre, No. 5 (Balance Building).

Assure contre les risques de Feu, Rivière et Mer.

R. M. DAVIS, Président.
A. SOCOLA, Vice-Président.
A. GRANGIER, Secrétaire.

Comité de Finance:

A. Socola,	Jos. David,
W. A. Lassalle,	Ernest Prague,
	R. Gaby.

Directeurs:

R. M. Davis,	A. Baker,
A. Socola,	N. Dumaine,
R. England,	J. Huth,
F. F. Gourdain,	A. M. Lemonnier
M. A. Llambias,	Ernest Prague,
Jos. David,	F. Lacoste,
F. Jauffroid,	F. Schumacher
J. J. Reiss,	D. Haley,
A. J. Lodge,	A. C. Grant,
L. Le Fèvre,	S. Bourdellin,
E. Landry,	Louis Nieto,
T. Schneider,	J. Lizana
M. Berwin	David Hughes

15janv—1an 1 M. Bernard.

GEO. MERZ.

OLD BASIN BREWERY

Coin des rues Villeré et Toulouse, Nlle-Orléans.

LE dépôt de mes BIERE et ALE a été transféré [illegible]